CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 8 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, Carole BRAU, Bernard DELONG, Raymond VEUX, Jean-Paul TROCMET, Laurence SIMON, Sylvie LÉGLISE, Odile RAMBAUD.

<u>EXCUSES</u>: François DUMEAU (procuration à M. Jausserand), Christine MÉROT, Jean-Noël BOYER

SECRETAIRE DE SEANCE: Bernard DELONG

La lecture du compte rendu de la séance précédente ne suscitant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

100

H

Compte administratif et compte de gestion du Budget Communal

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Madame DEGOUY qui reprend les écritures de notre compte administratif 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Puis monsieur JAUSSERAND donne la parole à monsieur LENGAIGNE, adjoint
responsable de la commission des finances qui donne le résultat chapitre par chapitre des
écritures émises durant l'année 2016.

Ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 246 552.42 € et un excédent d'investissement de 28 931.04 €. Toutefois, le résultat de clôture de l'exercice précédent faisait apparaître un solde déficitaire de 131 740.54 €, ce qui donne un résultat de clôture déficitaire sur l'exercice 2016 de 102 809.50 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote le compte administratif à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion du Budget Assainissement

Le compte de gestion du budget Assainissement est ensuite présenté par monsieur le Maire.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LENGAIGNE présente en détail les écritures faites durant l'année 2016 pour ce budget.

Ce compte administratif fait apparaître, un déficit en section d'exploitation de 12 477.64 € et un excédent de 11976.18 € en section d'investissement.

Sachant que le résultat de clôture de l'exercice 2015 faisait apparaître un excédent
d'exploitation de 10 960.05 € et de 210 974.89 € en section d'investissement, le résultat
définitif de ce compte administratif 2016 est déficitaire en exploitation de 1517.59 € et
excédentaire pour 222 951.07 € en investissement.

Le compte administratif du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

П

H

B

闘

10

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'article 30 de la loi N° 2012-354 du 14
mars 2012 qui a créé la participation au financement de l'assainissement collectif,
exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension ou de la partie
réaménagée dès lors que ces travaux génèrent des eaux usées supplémentaires.

Le montant de la PFAC est fixé à 1800 € par raccordement quels que soient la surface et la destination des travaux, installations et aménagements, sauf cas particuliers :

- Dans le cas de lotissement
- Dans le cas de constructions nouvelles à usage d'habitation, le montant de la PFAC est calculé par logement et en fonction de la surface de plancher créée pour chacun d'eux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS la mise en application de la PFAC à compter du 10 mars 2017.

Travaux de raccordement au réseau collectif d'assainissement

Après avoir constaté un déficit sur la section d'exploitation du budget assainissement, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge du coût des travaux de raccordement au réseau collectif d'assainissement par le pétitionnaire et non plus par la collectivité.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION qu'à compter du 10 mars 2017, le coût des travaux généré pour les branchements des pots assainissement au réseau sera à la charge du pétitionnaire.

Pompes de relevage sur le domaine privé

H

E

E

100

 Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une convention avait été signée en 1987 avec certains propriétaires lors de l'installation de l'assainissement pour le remplacement des pompes de refoulement.

Ces dernières années, monsieur le Maire a constaté que la majorité des propriétaires ne fournissaient pas les attestations d'entretien de ces pompes situées sur le domaine privé, ce qui a pour conséquence un remplacement rapide des pompes (moins de deux années pour certaines) alors que la durée de vie de celles-ci est de sept années en moyenne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la commune assurera le remplacement
 des pompes seulement dans les conditions suivantes :

- Pompe qui a été utilisée et entretenue suivant la convention signée en 1987 et dont la durée de vie est supérieure à 5 années.
- Pompe dont la durée de vie est inférieure à 5 années. Ces dernières pourront être remplacées après fourniture des factures d'entretien comme demandées dans la convention.
- Dans les autres cas, où il n'y a pas eu la signature d'une convention, les pompes seront remplacées après une durée de vie au-delà de 5 années.

La délibération sera adressée à toutes les personnes possédant une pompe de refoulement.

Référent Plan Local Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire rappelle que la CDC du Réolais a décidé d'engager une démarche de PLUI, avec la volonté d'en faire un projet de territoire partagé. Il précise que les modalités de collaboration entre les communes et la CDC ont été travaillées lors de différentes réunions. Il est prévu de désigner un élu référent par commune, dont le rôle sera de faire remonter les contributions des conseils municipaux, d'être le garant technique de la procédure administrative.

Le Conseil Municipal décide donc de nommer en tant que :

Référent titulaire: Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre

Référent suppléant : Monsieur NETTE Roger

La mise en place de ce projet devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2017.

Demandes de subventions

Restaurants du Cœur

00 IN

m

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite qu'une subvention soit versée pour l'année 2017 à cette association, sachant que certaines familles caudrotaises dans le besoin, sont orientées vers les centres d'accueil de Toulenne ou de La Réole.

Monsieur TROCMET préfère qu'une subvention de 200 € soit attribuée à notre CCAS, plutôt que de donner des fonds à une association que nous ne gérons pas.

Monsieur NETTE confirme l'importance de cette association, à longueur d'année, pour plusieurs familles de notre commune qui, ainsi, ne font donc pas appel à notre CCAS.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide par 6 voix POUR et 4 voix CONTRE l'octroi d'une subvention de 200 € aux restaurants du cœur.

Association des donneurs du sang bénévoles du Réolais

La Présidente de cette association sollicite la municipalité pour l'octroi d'une subvention. Le Conseil municipal à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.

Association Départementale d'étude et de lutte contre les fléaux

Une aide de 200 € est demandée au Conseil Municipal.

Monsieur DELONG explique le fonctionnement de cette association, notamment d'où proviennent les fonds qui lui permettent de se gérer, notamment par les professionnels, le Département et la Région.

En cas d'évènements atmosphériques défavorables, monsieur DELONG précise qu'un
 appareil brûlant de l'iodure d'argent est activé ce qui permet la dissolution des orages de
 grêle.

Il proposerait l'octroi de 100 € seulement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal par 5 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 5 voix CONTRE ne donnera pas de suite favorable à cette demande.

Bureaux de vote : Elections Présidentielles

Un tour de table est fait, afin que chaque élu communique sa disponibilité pour tenir les bureaux de vote du 23 Avril et du 7 mai prochain, à l'occasion des élections présidentielles.

Logiciel Cimetière

П

 Afin de gérer plus facilement l'ensemble des opérations effectuées dans notre cimetière, notamment les demandes de location des différents emplacements, la facturation, le suivi de leur renouvellement ainsi que l'acquisition d'un module graphique permettant de visualiser et d'extraire des plans du cimetière a été demandé à la société Berger-Levrault notre fournisseur actuel.

Celui-ci s'élève à un montant TTC de 2 292.20 € formation comprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la signature de ce devis.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, selon un décret du 26 janvier 2017 qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

En effet, depuis le 1^{er} janvier, l'indice brut a été modifié.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre leur avis sur l'application ou pas de cette modification d'indice.

Le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION et 11 voix POUR accepte la mise en application du nouvel indice au 1^{er} janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Local pour les adolescents

Sandrine GARRELIS expose le souhait des ados, à savoir la mise à disposition d'un local pour se retrouver.

Par ailleurs, une rencontre entre jeunes a été organisée le mercredi 8 mars, une trentaine d'adolescents étaient présents. Des activités le samedi après-midi en dehors des vacances scolaires encadrées par un animateur de l'Association Vacances Loisirs de Saint Pierre d'Aurillac pourraient être organisées pour 2 heures hebdomadaires sur un an. Le coût serait de 2500 € annuel.

■ Monsieur le Maire propose que la commune prenne à sa charge la somme de 1500 € pour
■ 2017, sachant qu'une participation de 5 € pour l'adhésion à ce projet sera demandée à
■ chaque enfant au bout de six mois de présence. Cette somme servirait aux ados eux■ mêmes pour leurs différentes activités.

Le Conseil Municipal étant à l'unanimité favorable à ce projet, la somme de 1500 € sera donc inscrite au budget 2017.

Hangar rue de la tuilerie

III

100

III

■ Monsieur le Maire a rencontré un couple intéressé par l'acquisition du bâtiment situé rue
■ de la tuilerie, il pourrait se porter acquéreur moyennant la somme de 100 000 €.

La valeur du bien avait été estimée à 104 000 € par les Domaines.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix proposé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette vente et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires pour la vente à ce couple de ce bien au prix de 100 000 €.

Annonces météorologiques

Madame SIMON Laurence fait remarquer que, lorsqu'il y a eu récemment une alerte météorologique indiquant des vents violents, les enfants sont restés tout de même dans les cours des écoles.

Aussi, elle demande à Monsieur le Maire que dorénavant en cas d'annonce de coup de
 vent ou de vigilance météorologique, les agents qui encadrent les enfants devront les
 faire rentrer dans les salles, mais en aucun cas ils ne doivent être laissés dehors, par
 mesure de protection.

Commission culture

Odile RAMBAUD précise qu'elle a participé à une réunion de la commission culture à la CDC.

Il a été indiqué que l'organisation d'un salon des arts pourrait être subventionnée.

■ De ce fait, Madame SENIL présidente de l'association Histoire de Couleurs et
■ organisatrice de ce type de manifestation sur notre commune a été informée.

Commission Sport

Jean-Paul TROCMET a quant à lui participé à une réunion de la commission sport, où il a été indiqué que la somme de 12 000 € serait à partager entre les onze communes de la CDC qui ont demandées l'octroi d'une subvention.

Pour Caudrot, la Vaillante-Sport recevra 817 €.

Jean-Paul TROCMET profite d'avoir la parole pour indiquer son désaccord sur une annonce faite sur le panneau électronique pour un loto organisé sur Saint-Martin-de-Sescas.

Il préfèrerait que l'on n'y indique les dates des matchs de football par exemple.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord, et estime qu'il ne faut pas rester replié sur soimême.

Commission animation communale

Carole BRAU propose de réunir la commission d'animation le jeudi 16 mars à 18h30.

Cérémonie au monument aux morts

Monsieur le Maire remet aux élus l'invitation à la cérémonie commémorative à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie qui aura lieu le 19 mars prochain.

S.I.S.S

10

111

 Monsieur NETTE précise qu'à la dernière réunion à laquelle il a participé, il a été confirmé que ce syndicat était déficitaire de 285 000 € en 2016 après les 340 000 de 2014. Par ailleurs une renégociation d'un prêt auprès de la Caisse d'épargne de 514 000 € sur 13 ans, avec un taux fixe ramené de 4.48 % à 3.13 % sans pénalité.

La séance est levée à 21 h 00.

womet plane